

**Maintenir un climat propice aux
apprentissages**



Objectifs et contenus :



- Comprendre par **une approche systémique** la notion de « climat scolaire »
 - Aborder les enjeux de l'instauration d'un climat de classe serein
 - Comprendre comment agir sur le climat de classe
 - Développer des savoirs sociologiques (diversité des élèves, rapport à l'école...)
 - Développer des savoirs pédagogiques
 - Définir les conditions d'exercice de l'autorité dans l'école et en classe
-

Le climat de classe un préalable aux apprentissages



- Le climat de classe est un préalable aux apprentissages (l'élève apprend dans un espace qui favorise le calme, l'attention, la concentration, la réflexion afin de développer des compétences de compréhension et de mémorisation).
- L'ambiance de travail contribue aux apprentissages.
- Le PE peut agir sur l'organisation des séquences d'apprentissages, sur les consignes, le temps, l'espace...



Quelques clés pour créer et entretenir un climat de classe positif



- **Le sentiment de sécurité** (physique et émotionnelle)

Le besoin de sécurité physique et émotionnelle fait partie des besoins psychologiques et émotionnels des enfants.

- **. Apprendre le fonctionnement du cerveau**

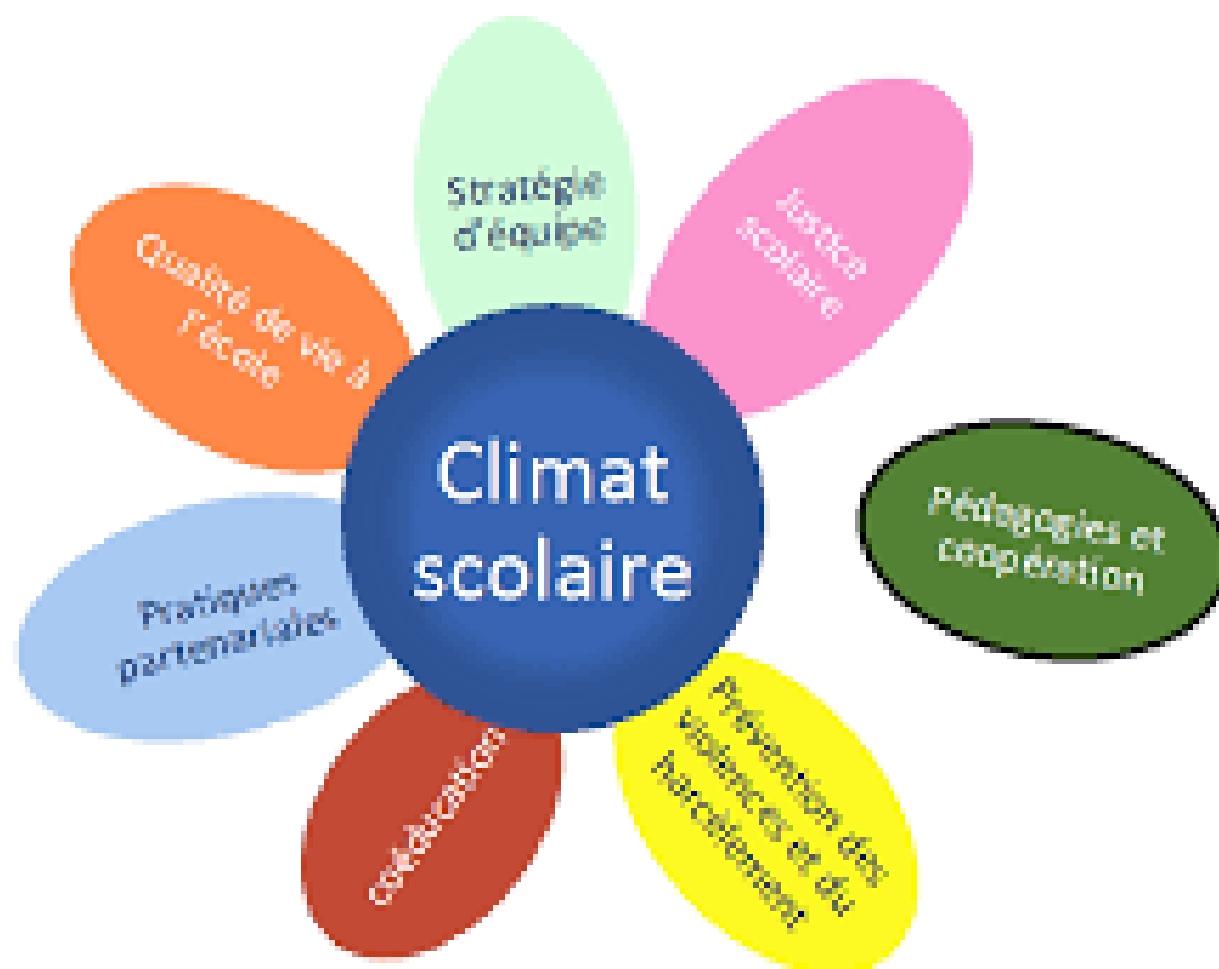
Fonctionnement du cerveau CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2 - Cycle 2 et 3 - Sciences Questionner le monde
<https://www.youtube.com/hashtag/%C3%A9ducation>

- **Un cadre rigoureux**

- La mise en place d'un cadre rigoureux favorise la vie de groupe (ne pas faire de mal à soi-même et aux autres, respecter le matériel).

- **La cohésion du groupe :**

- communiquer sans violence grâce à la Communication NonViolente (CNV)
 - travailler sur les émotions
 - cultiver l'empathie
 - développer la coopération
 - intégrer des exercices d'attention, de concentration...
 - apprendre à résoudre les conflits
-





La circulaire de rentrée 2021, publiée au Bulletin officiel du 24 juin 2021, détaille les priorités pour l'année scolaire 2021-2022

<https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2021-au-bulletin-officiel-323792#edugouv-summary-item-1>



L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE, LIEU D'APPRENTISSAGE AU SERVICE DE LA POURSUITE DE L'ÉLEVATION DU NIVEAU GÉNÉRAL

L'ÉCOLE, LIEU OÙ SE CONSTRUIT LE RESPECT DE L'AUTRE, FONDÉ SUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET UNE CULTURE HUMANISTE

L'ÉCOLE, UN LIEU OÙ

L'année scolaire 2021-2022 doit permettre de **consolider quatre dimensions essentielles** :

- L'école comme **lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élevation du niveau général**
- L'école comme **lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste**
- L'école comme **lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'école inclusive**
- L'école comme **lieu fondé sur une équipe éducative soudée**

La rentrée 2021 devrait intervenir dans des conditions sanitaires plus favorables et permettre de retrouver des modalités d'enseignement dans des conditions aussi normales que possible pour tous les élèves et les professeurs. En pratique, sous réserve de la situation sanitaire locale, les cours devraient reprendre en présence pour tous les élèves. Nous devons toutefois continuer à nous préparer à toutes les éventualités à l'échelle des politiques académiques. Toutes les écoles et tous les établissements mettront donc en place un plan de continuité pédagogique sur la base des plans déjà publiés au niveau national, pour assurer la continuité des apprentissages dans l'hypothèse où la circulation particulièrement active du virus ou toute autre situation obligerait à prendre des mesures ciblées (fermeture ponctuelle ou réduction de la jauge des élèves accueillis). Ce plan devra comporter un volet organisationnel, un volet pédagogique et un volet numérique.

La circulaire de rentrée 2021 détaille les quatre dimensions essentielles de l'année scolaire 2021-2022 :

L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE, LIEU D'APPRENTISSAGE AU SERVICE DE LA POURSUITE DE L'ÉLEVATION DU NIVEAU GÉNÉRAL

Le travail mené par les professeurs se poursuit autour des axes suivants :

- Adapter l'acquisition des premiers mois de l'année scolaire afin de consolider les apprentissages et de tenir compte des retards induits par la crise sanitaire
- Donner la priorité à la lecture
- Poursuivre le redressement du niveau en mathématiques
- Parachever la réforme des lycées
- Développer les compétences numériques de tous les élèves avec la généralisation de Pix
- Inscrire les apprentissages dans une continuité avec les temps non scolaires
- Renforcer l'activité physique

L'ÉCOLE, LIEU OÙ SE CONSTRUIT LE RESPECT DE L'AUTRE, FONDÉ SUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET UNE CULTURE HUMANISTE

- Mise à disposition des ressources : diffusion d'un guide sur l'idée républicaine à l'ensemble des établissements à la rentrée en complément du vademecum sur la laïcité
- Renforcement de l'éducation aux médias et à l'information
- Promotion des langues et cultures de l'Antiquité
- Mobilisation pour atteindre l'objectif "100 % Éducation artistique et culturelle" en 2021-2022
- Organisation d'une rentrée en musique
- Ouverture sur l'étranger à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne (PFUE 2022)
- Lutte contre toutes les formes de violences scolaires, de séparatisme ou de harcèlement
- Éducation au développement durable
- Engagement personnel et collectif encouragé et valorisé
- etc.

L'ÉCOLE, UN LIEU OÙ CHACUN A SA PLACE, EN DONNANT PLUS À CEUX QUI ONT MOINS POUR ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES, EN VEILLANT À LA PLEINE SANTÉ DE TOUS ET EN PARACHEVANT LA RÉALISATION DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

- Renforcer la mixité sociale des établissements
- Consolider le service public de l'école inclusive à la rentrée 2021 avec l'achèvement du déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) sur 100 % du territoire et la poursuite de la revalorisation des conditions d'exercice des AESH
- Veiller et contribuer à la santé physique et psychique des élèves
- etc.

L'ÉCOLE, UN LIEU FONDÉ SUR UN COLLECTIF SOUDÉ

- Valoriser et renforcer l'unité collective des équipes éducatives
- Revitaliser les projets d'école ou d'établissement
- Consolider le rôle et les conditions d'exercice des directeurs et directrices d'école
- Personnaliser les parcours et la prise en compte de chaque situation particulière grâce au dialogue et à l'esprit d'équipe
- etc.

Consultez la circulaire de rentrée publiée au Bulletin officiel du 24 juin 2021

Mise à jour : Juillet 2021

Partager

LES CONTENUS SUIVANTS PEUVENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

Développement durable	École	Collège	Drapeau français et européen

Ritualiser, responsabiliser

- Des rituels qui font entrer dans les apprentissages
 - Accueillir
 - Sécuriser
 - Individuer
 - Affilier
- S'offrir une lecture, un poème, un simple vers, une œuvre d'art (*d'Art, d'Art*)
- Revue de presse en binômes (Journal des enfants)
- Le journal des apprentissages (J.Crinon)// agenda coopératif OCCE
- Mise en route corporelle (exercices physiques doux = étirements, automassages...)
- Relaxation
- Le conseil de vie de classe



Les règles de vie



- Message en « je »
- Verbe au présent
- Forme positive
- Courte (un geste à la fois)
- Description d'un comportement observable
- Illustration de la règle de vie accompagnant l'énoncé



Cadre théorique d'une fiche de réflexion



D'après J.Caron, *Quand revient septembre*, Ed La Chenelière, 1994

Qu'est-ce que j'ai
fait ?

Je comprends ce
que j'ai fait

Je juge ce que
j'ai fait

A l'avenir, je
décide de ...

J'agis



Les règles de vie

- Message en « je »
- Verbe au présent
- Forme positive
- Courte (un geste à la fois)
- Description d'un comportement observable
- Illustration de la règle de vie accompagnant l'énoncé

La sanction éducative

○ 3 finalités

- politique,
- éthique,
- sociale

○ 4 principes

- signification,
- objectivation,
- privation,
- socialisation,

Eirick Prairat, ***Question de discipline à l'école et ailleurs***, Erès, 2003

2019 S. L'Heudé Climat de classe

Une fin politique

travaux de E. Prairat



La sanction n'est pas une stratégie de réactivation du pouvoir de l'adulte.

Elle est là pour rappeler la centralité de la loi.

On préserve ainsi la cohésion ou l'intégrité du groupe.

Le « vivre-avec » autrui est articulé au « vivre-devant » la loi.



Une fin éthique



La sanction vise à faire advenir un sujet responsable en lui imputant les conséquences de ses actes.

L'idée n'est donc pas d'attendre que l'enfant ou l'adolescent soit responsable, mais de le sanctionner de telle manière que l'on anticipe en lui la venue d'un sujet responsable. (...)

Parier qu'existe déjà d'une certaine manière la responsabilité pour qu'advienne un sujet responsable.

La sanction est un moyen de promouvoir un sujet responsable en lui imputant les conséquences de ses actes.

La sanction éducative doit tendre à responsabiliser un sujet.



Une fin psychologique



La sanction est un coup d'arrêt, elle est là pour signifier une limite, pour arrêter un fantasme de toute-puissance, une dérive violente, une attitude régressive.

(...)

La sanction vise à réorienter un comportement à la dérive.

Sa finalité psychologique ultime est d'ouvrir de nouveaux commencements.

En ce sens, une sanction qui compromet l'avenir d'un fautif, n'est jamais une sanction éducative.



La sanction /élèves /parents Prairat



La question de la légitimité de punir est souvent l'objet de litige, d'échanges assez vifs avec les parents. La question des règles de fonctionnement et des sanctions doit faire l'objet d'une rencontre, d'une information, d'un échange avec les parents. C'est essentiel, non pour extorquer un consentement, mais pour clarifier et préciser les enjeux et les modes de fonctionnement.

Un principe de signification



Ce que sanctionner veut dire

Eirick Prairat

Dans Les Cahiers Dynamiques 2009/3 (n° 45), pages 4 à 9

La sanction éducative s'adresse à un individu et non à un groupe.
Elle est individuelle et non collective.

Sanction orientée vers un individu ; mieux,
sanction qui s'adresse à un sujet.

Cela renvoie à deux exigences : une exigence
négative et une exigence positive.

L'exigence négative consiste à renoncer aux mises en scène spectaculaires, à
toutes les formes punitives exemplaires et édifiantes.

Cela ne signifie pas que l'on doit se priver des formes qui travaillent **le
symbolique**.

La solennité a toute sa place lorsque les circonstances l'exigent.

*En d'autres termes, il faut parier sur **la gravité** et non sur le drame. La
dramatisation vise la sensibilité, le pathos de l'existence ; la gravité est appel à
la raison, à la réflexion, elle vise le logos de l'existence. (...)*

Un principe de privation



- La sanction éducative prend **une forme privative**, elle peut déjà être privation de l'exercice d'un droit, au sens juridique du terme.
- Proposition qui n'a de sens que si l'espace éducatif décline de manière lisible les droits et les obligations de chacun.
- - les règles de vie fixent avec clarté les obligations et les interdictions...



Un principe de socialisation



- La sanction doit s'accompagner d'un geste du coupable à l'attention de la victime ou du groupe.
- Ce doit être un geste d'apaisement, de bonne volonté qui manifeste le souci de rester solidaire ; généralement, le coupable n'y pense pas, il faut l'inciter, lui faire comprendre ou sentir que ce geste est aussi un signe.
- Il peut prendre différentes formes : une petite déclaration, un mot d'excuse, un engagement...
- La sanction peut aussi s'accompagner, voire se réduire à un acte de réparation.
- **Réparer** : c'est remettre en état, refaire, raccommoder. C'est aussi compenser.
- C'est à Mélanie Klein que revient le mérite d'avoir introduit la notion de réparation.

Un principe d'objectivation



Principe de signification (*elle s'adresse à un sujet*), principe d'objectivation (**elle porte sur des actes**), principe de privation (*elle supprime des droits ou des avantages*) et principe de socialisation (*elle appelle une réparation ou un geste matériel et/ou symbolique à destination de la victime ou du groupe*), tels sont les principes structurants de la sanction éducative.

- Ce n'est pas une sanction rationnelle mais une sanction intelligente, mixte de raison et d'humanité.
- La sanction rationnelle est introuvable.



Un climat propice aux apprentissages



- *Et pour vous qu'en est-il ?*

